

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue à 19 h 00, le 24 août 2021, au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Simon Paquin, Serge Gagnon, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 450-08-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 451-08-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 17 août 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021
6. Liste des chèques émis au mois de juin et juillet 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Engagement d'un conseiller en services aux entreprises - Volet technologique dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
12. Révision du titre du poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet immobilier* en *Conseiller (ère) en services aux entreprises volet – Expansion*, modification de la description de fonction et amendement des résolutions numéros 13 220-04-21 et 13 373-06-21
13. Mandat pour des services d'entretien ménager des espaces du 2500 boulevard des entreprises à Terrebonne ainsi que du local 104 à la même adresse
14. Approbation du Guide du demandeur (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2022, adoption de la Grille du jury et autorisation du lancement de l'appel de projets touristiques 2022
15. Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
16. Création du comité promotion emploi
17. Autorisation de signature – Convention de service entre la MRC Les Moulins et le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec (MAIN)
18. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Birreco Inc.
19. Préavis de l'entreprise Pythagore Corp. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
20. Renouvellement de l'adhésion 2021-2022 de la MRC Les Moulins à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)
21. Mandat de services professionnels pour l'analyse de la transformation de deux (2) bureaux en un espace de travail collaboratif au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
22. Approbation du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale révisé
23. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Club Bouche à Oreille relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
24. Location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh pour InnoHub La Centrale
25. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec relativement à une formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé
26. Mandat pour des services professionnels de formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé
27. Adoption du tarif de la formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé

28. Autorisation de signature – Avenant 2020-12 au contrat de prêt dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU)
29. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-245 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
30. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-246 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
31. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-247 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
32. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins et abrogation de la résolution numéro 13 439-06-21
33. Autorisation de signature – Addenda au Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
34. Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-17 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
35. Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-20-08-18 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
36. Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-19 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
37. Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-20 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
38. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Les Bourgeois-Soleil relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) et autorisation de paiement
39. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (projet d'agrandissement de l'installation Tournesol) et autorisation de paiement

40. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (nouvelle installation) et autorisation de paiement
41. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Chaton relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) et autorisation de paiement
42. Participation financière à la campagne « Mes achats à quelques pas » du journal La Revue
43. Achat d'une publicité InnoHub La Centrale dans le dossier spécial « La Route des Incubateurs » de La Presse, section Affaires, édition du 24 septembre 2021
44. Engagement de la MRC Les Moulins envers le MELCC d'effectuer un suivi de la reprise végétale dans le cadre du certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) suite à la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche
45. Mandat supplémentaire d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
46. Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) - Signature d'un avenant pour modifier la date de fin de l'entente
47. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2021-2022
48. Adhésion à l'Association des biologistes du Québec (ABQ)
49. Colloque virtuel 2021-2022 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
50. Congrès virtuel 2021 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
51. Projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Dépôt des commentaires techniques de la MRC Les Moulins
52. Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
53. Adoption du règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-17
54. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 6 juillet 2021

55. Examen et approbation du règlement numéro 1001-328 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729
56. Examen et approbation du règlement numéro 1001-331 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de la Croisée urbaine
57. Examen et approbation du règlement numéro 1001-332 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boulevard des Pionniers)
58. Examen et approbation du règlement numéro 1001-334 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagées » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon)
59. Examen et approbation du règlement numéro 1001-336 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine)
60. Examen et approbation du règlement numéro 1103-64 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser l'usage « Studio de conditionnement physique » dans la zone IA 519 et d'autoriser les constructions accessoires dans la zone CON 612
61. Autres sujets
62. Période de questions
63. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 452-08-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2021

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 453-08-21

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 17 août 2021

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 17 août 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 454-08-21 Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021 au montant de 157 470,78\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Août 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-234 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 23 460,41\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'août 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 455-08-21 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2021

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2021, pour un montant de 1 453 434,28\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juin 2021* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2021 pour un montant de 291 391,97\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-235 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 22 264,72\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin 2021, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-236 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 226,55\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juillet 2021, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 456-08-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Août 2021* »).

ADOPTÉE

13 457-08-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 17 août 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 17 août 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 458-08-21

Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 24 août 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 24 août 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 459-08-21

Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 17 juin 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 17 juin 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 460-08-21

Engagement d'un *Conseiller en services aux entreprises - Volet technologique* dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins identifiés dans le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprises Québec (AEQ), il y a lieu d'engager un *Conseiller en services aux entreprises-volet technologique (temporaire deux ans)*, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur José Osorio Pinto soit et est engagé au poste de *Conseiller en services aux entreprises-volet technologique (temporaire deux ans)*, à compter du 9 août 2021, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 8. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 461-08-21

Révision du titre du poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet immobilier en Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet Expansion*, modification de la description de fonction et amendement des résolutions numéros 13 220-04-21 et 13 373-06-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 220-04-21, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises-volet immobilier* et a adopté la description de fonction en lien avec ce poste;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 373-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Nathalie Arsenault à titre de *Conseillère en services aux entreprises-volet immobilier* (temporaire deux ans) ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins identifiés dans le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprises Québec (AEQ), il y a lieu de modifier le titre du poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet immobilier* pour celui de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet Expansion* et de modifier la description de fonction en lien avec ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'amender les résolutions numéros 13 220-04-21 et 13 373-06-21;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le titre du poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet immobilier* créé par la résolution numéro 13 220-04-21 soit et est modifié pour celui de *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet Expansion*.

QUE la description de fonction relative au poste de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – Volet expansion* », laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée et qu'elle remplace la description de fonction adoptée par la résolution numéro 13 220-04-21.

QUE le titre du poste de madame Nathalie Arsenault soit dorénavant *Conseiller (ère) en services aux entreprises - Volet Expansion*.

QUE les résolutions numéros 13 220-04-21 et 13 373-06-21 soient amendées en conséquence.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit également ajusté en conséquence.

ADOPTÉE

13 462-08-21

Mandat pour des services d'entretien ménager des espaces du 2500 boulevard des entreprises à Terrebonne ainsi que du local 104 à la même adresse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant le local portant le numéro 104.

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 11 juillet 2021, pour l'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant le local portant le numéro 104, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant le local portant le numéro 104, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison d'une (1) fois par semaine.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-237 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 700,00\$ par mois, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-522 « *Entretien des locaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 463-08-21

Approbation du Guide du demandeur (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2022, adoption de la Grille du jury et autorisation du lancement de l'appel de projets touristiques 2022

CONSIDÉRANT le Guide du demandeur (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2022 et la Grille du jury, lesquels sont joints en annexe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel de projets touristiques 2022 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Guide du demandeur (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2022, joint en annexe à la présente résolution, soit et est approuvé.

QUE la Grille du jury soit et est adoptée.

QUE le lancement de l'appel de projets touristiques 2022 soit et est autorisé.

ADOPTÉE

13 464-08-21

Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un (1) représentant pour le poste en culture en remplacement de monsieur Alexandre Provencher qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Valérie Laflamme soit et est nommée, afin d'être représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, pour le poste en culture en remplacement de monsieur Alexandre Provencher pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2021.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Alexandre Provencher pour sa participation et son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

13 465-08-21

Création du comité promotion emploi

CONSIDÉRANT l'enjeu du recrutement de la main-d'œuvre pour les employeurs;

CONSIDÉRANT la volonté de tenir un Salon de l'emploi annuel sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'importance de coordonner les actions de Services Québec, du Centre de formation professionnelle des Moulins et de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de promotion de l'emploi est constitué depuis plusieurs années ayant pour principal but d'assurer la réalisation du Salon de l'emploi ;

CONSIDÉRANT le mandat du comité portant sur l'établissement des paramètres de chacune des éditions et le suivi du mandat confié à l'organisateur du Salon ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité promotion emploi soit créé.

QUE le conseil de la MRC reconnaisse le rôle du comité promotion emploi détaillé au préambule de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC reconnaisse la composition suivante du comité promotion emploi : un représentant de Services Québec, un représentant du Centre de formation professionnelle des Moulins, le directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins et un employé du service des communications de la MRC Les Moulins.

QUE madame Mélanie Godin de Services Québec, madame Ginette Gaboury du Centre de formation professionnelle des Moulins, madame Caroline Tremblay, agente de communication et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique, soient et sont nommés au comité promotion emploi.

ADOPTÉE

13 466-08-21

Autorisation de signature – Convention de service entre la MRC Les Moulins et le Mouvement des accélérateurs d’innovation du Québec (MAIN)

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement des accélérateurs d’innovation du Québec (MAIN) et le ministère de l’Économie et de l’Innovation (le « MEI ») ont exécuté une convention de subvention afin de poursuivre la mise en œuvre du Service d’accompagnement pour PME innovantes et technologiques en date du 21 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d’accompagnement pour PME innovantes et technologiques (le « Service ») vise à aider, avant le 31 mars 2023, 375 des jeunes pousses québécoises les plus prometteuses à passer rapidement de la phase de commercialisation à la phase de croissance grâce à un apport intensif et abordable en coaching et en expertise ;

CONSIDÉRANT QUE les accélérateurs et incubateurs du réseau MAIN sont en relation avec les entreprises, conseillers et investisseurs et le Service mise sur leur réseau, leur expertise, et leur étroite relation avec les entreprises qu’ils accompagnent pour mener à bien ses objectifs, et ils sont donc des acteurs de première ligne dans la mise en œuvre du Service ;

CONSIDÉRANT QUE le Service s’appuie sur la mise en place d’un réseau d’accélérateurs-relayeurs qui sont notamment chargés de gérer la relation avec les entreprises accompagnées, d’assurer l’atteinte des objectifs de ces entreprises, l’accompagnement qui est offert aux entreprises, de coordonner le choix des coachs et experts pour chaque entreprise et de superviser la réalisation des mandats de ces derniers ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite agir comme relayeur du Service ;

CONSIDÉRANT QU’afin de définir les engagements réciproques entre la MRC Les Moulins et MAIN ainsi que les activités réalisées par les Parties et plus particulièrement la réalisation de certains aspects du Service auxquels MAIN s’est engagé auprès du MEI et afin de s’assurer du respect par MAIN de ses obligations envers le MEI aux termes de l’Entente, il y a lieu de conclure une convention ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de service entre la MRC Les Moulins et le Mouvement des accélérateurs d’innovation du Québec (MAIN).

QUE monsieur Jonathan Riendeau, chargé de projet - InnoHub La Centrale, soit et est autorisé à agir comme lien opérationnel avec le Mouvement des accélérateurs d’innovation du Québec (MAIN).

ADOPTÉE

13 467-08-21 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Birreco Inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Birreco Inc. ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Birreco Inc.

ADOPTÉE

13 468-08-21 Préavis de l’entreprise Pythagore Corp. afin de mettre fin à sa convention d’incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 165-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l’entreprise Pythagore Corp. ;

CONSIDÉRANT l’avis écrit daté du 2 juillet 2021 de l’entreprise Pythagore Corps informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d’incubation ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l’avis écrit daté du 2 juillet 2021 de l’entreprise Pythagore Corp. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d’incubation à la fin du mois de juillet.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d’incubation intervenue avec l’entreprise Pythagore Corp. prenne fin à compter du 1^{er} août 2021.

ADOPTÉE

13 469-08-21 Renouvellement de l’adhésion 2021-2022 de la MRC Les Moulins à l’Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l’adhésion à l’Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l’année 2021-2022 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle l’adhésion à l’Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l’année 2021-2022 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 995,00\$, excluant les taxes, en paiement de l’adhésion multimembres pour les personnes suivantes : messieurs Claude Robichaud, Pierre Daviault, Max Lino, Jonathan Riendeau, Hamid El Arch, José Osorio Pinto et mesdames Chantale Cayer, Sara Jarnier , Corinne Gendron et Nathalie Arseneault.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-238 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 095,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 470-08-21

Mandat de services professionnels pour l'analyse de la transformation de deux (2) bureaux en un espace de travail collaboratif au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT les besoins du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'effectuer une analyse pour la transformation de deux (2) bureaux en un espace de travail collaboratif au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Espazio Design, datée du 19 août 2021, au taux horaire de 105,00\$, pour un montant maximal de 2 625,00\$, excluant, les taxes pour une banque de vingt-cinq (25) heures;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Espazio Design, datée du 19 août 2021, au taux horaire de 105,00\$, pour un maximum de vingt-cinq (25) heures, au montant total ne dépassant pas 2 265,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels pour l'analyse de la transformation de deux (2) bureaux en un espace de travail collaboratif au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-239 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 265,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 471-08-21

Approbation du document révisé du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale révisé

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale révisé, lequel est joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale révisé, lequel est joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 472-08-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à Oreille relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 779-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à Oreille ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme d’aide à l’innovation* pour InnoHub La Centrale et par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Club Bouche à Oreille est admissible au *Programme d’aide à l’innovation* de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Club Bouche à Oreille désire s’adjoindre des expertises externes dans le cadre de son processus de démarrage à l’incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l’offre de service déposée à l’entreprise Club Bouche à Oreille par l’entreprise Dancause, conseil en stratégie d’affaires, via l’Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec (ADRIQ), au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l’admissibilité de l’entreprise Club Bouche à Oreille Inc. Au *Programme d’aide à l’innovation* InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à Oreille relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : Le versement de 3 937,50\$ sera effectué après la présentation d’un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-240 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 937,50\$, excluant les taxes, « *Fonds d’aide à l’innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 473-08-21

Location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT les besoins des usagers d’InnoHub La Centrale, il y a lieu de procéder à la location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh ;

CONSIDÉRANT la proposition de l’entreprise Solutions d’affaires Delcom datée du 10 août 2021;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh pour InnoHub La Centrale, pour une durée de trente-six (36) mois, de l'entreprise Solutions d'affaires Delcom, au montant de 18 768,96\$, excluant les taxes, payable trimestriellement, conformément à la proposition datée du 10 août 2021 de ladite entreprise. La location débutera le 1^{er} octobre 2021 et se terminera le 30 septembre 2024.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-241 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 564,08\$, excluant les taxes pour l'année 2021, poste budgétaire 2620-517 «*Location d'équipements*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 6 256,32\$, excluant les taxes, soit porté aux engagements annuels de 2022, et ce, par résolution au début de l'année 2022.

QU'un montant de 6 256,32\$, excluant les taxes, soit porté aux engagements annuels de 2023, et ce, par résolution au début de l'année 2023.

QU'un montant de 4 692,24\$, excluant les taxes, soit porté aux engagements annuels de 2024, et ce, par résolution au début de l'année 2024.

ADOPTÉE

13 474-08-21

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec relativement à une formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour une formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé.

ADOPTÉE

13 475-08-21

Mandat pour des services professionnels de formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource afin d'offrir une formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Cégep régional de Lanaudière datée du 28 avril 2021, au montant de 53 800,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service du Cégep régional de Lanaudière, datée du 28 avril 2021, afin d'offrir une formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 53 800,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-241-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 53 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 476-08-21

Adoption du tarif de la formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relativement à la formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relativement à la formation en Supervision – volet Essentiel pour entreprises et suivi individualisé soit et est établi à 565,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

13 477-08-21

Autorisation de signature – Avenant 2020-12 au contrat de prêt dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME/AERAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 11 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite modifier le cadre d'intervention du PAUPME afin de prolonger le moratoire de remboursement du capital et des intérêts jusqu'au 30 novembre 2021 pour les prêts octroyés dans le cadre du volet AERAM ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant numéro 2020-12 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, lequel permet la prolongation du moratoire de remboursement du capital et des intérêts jusqu'au 30 novembre 2021 pour les prêts octroyés dans le cadre du volet AERAM, ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 478-08-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-245 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-08-245 du compte rendu de sa rencontre du 18 août 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-08-245 du compte rendu de la rencontre du 18 août 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-242 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 479-08-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-246 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-08-246 du compte rendu de sa rencontre du 18 août 2021, l'octroi d'un prêt de 8 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 8 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-08-246 du compte rendu de la rencontre du 18 août 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 8 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 8 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 8 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-243 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 480-08-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-08-247 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier (abrogée par la résolution numéro 13 569-10-21)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-08-247 du compte rendu de sa rencontre du 18 août 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise autres services (sauf administration publique) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-08-247 du compte rendu de la rencontre du 18 août 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise autres services (sauf administration publique).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-244 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 481-08-21

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins et abrogation de la résolution numéro 13 439-06-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 439-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans le MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder plutôt à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation pour l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 13 439-06-21 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 439-06-21 soit et est abrogée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation pour l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 482-08-21

Autorisation de signature – Addenda au Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 379-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente précise les modalités d'octroi de la subvention consentie à AMINATE par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2021, le MIFI a autorisé, par courriel, la MRC Les Moulins à redistribuer les montants de l'entente au bénéfice d'AMINATE ;

CONSIDÉRANT QUE la suite à cette autorisation de la part du MIFI, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard de l'entente conclue entre les parties par la signature d'un addenda au Protocole susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda au Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), et ce, afin que :

1. Le versement d'une subvention maximale de 35 100,00\$ de l'article 1.1 soit remplacé par un versement de subvention maximale de 39 600,00\$.
2. Le versement à AMINATE, sous réserve de l'accomplissement des obligations qui lui sont imposées en vertu du Protocole, d'un montant maximal de 35 100,00\$ pour l'année 2020-2021 soit remplacé par un versement d'un montant maximal de 39 600,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-244-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 4 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 «*Entente MIFI*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 483-08-21

Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-17 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20 et 12 653-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 25 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-17 du comité d'investissement commun (CIC) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 25 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-17 du comité d'investissement commun (CIC) et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir, laquelle contient les clauses usuelles à l'exception du cautionnement personnel des dirigeants.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir du fonds FLI et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-245 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 484-08-21

Fonds local d'investissement (FLI)– Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-20-08-18 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20 et 12 653-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 25 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-18 du comité d'investissement commun (CIC) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 25 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-18 du comité d'investissement commun (CIC) et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir, laquelle contient les clauses usuelles à l'exception du cautionnement personnel des dirigeants.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir du fonds FLI et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-246 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 485-08-21

Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-19 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20 et 12 653-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 25 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-19 du comité d'investissement commun (CIC) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 25 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-19 du comité d'investissement commun (CIC) et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir, laquelle contient les clauses usuelles à l'exception du cautionnement personnel des dirigeants.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir du fonds FLI et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-247 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 486-08-21

Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner un financement FLI autorisé par la résolution numéro CIC-21-08-20 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20 et 12 653-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 25 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-20 du comité d'investissement commun (CIC) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 25 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2021-08-20 du comité d'investissement commun (CIC) et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir, laquelle contient les clauses usuelles à l'exception du cautionnement personnel des dirigeants.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir du fonds FLI et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-248 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 487-08-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Les Bourgeons-Soleil relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 028-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 483-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné un financement FLI du comité d'investissement commun (CIC) et autorisé la signature d'une convention de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Les Bourgeons-Soleil, est admissible au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 4 682,24\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité du CPE Les Bourgeons-Soleil au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Les Bourgeons-Soleil, relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) ou tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 4 682,24\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-249 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 4 682,24\$ excluant les taxes, « Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 488-08-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (projet d'agrandissement de l'installation Tournesol) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 028-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 484-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné un financement FLI du comité d'investissement commun (CIC) et autorisé la signature d'une convention de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Clair-Soleil de Mascouche, est admissible au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins pour son projet d'agrandissement de l'installation Tournesol, jusqu'à concurrence de 4 682,24\$;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité du CPE Clair-Soleil de Mascouche au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche, relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) ou tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 4 682,24\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-250 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 4 682,24\$ excluant les taxes, « *Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 489-08-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (nouvelle installation) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 028-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 485-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné un financement FLI du comité d'investissement commun (CIC) et autorisé la signature d'une convention de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Clair-Soleil de Mascouche, est admissible au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins pour son projet de nouvelle installation, jusqu'à concurrence de 4 682,24\$;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité du CPE Clair-Soleil de Mascouche au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Clair-Soleil de Mascouche, relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) ou tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 4 682,24\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-251 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 4 682,24\$ excluant les taxes, « *Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 490-08-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Chaton relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 028-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 486-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné un financement FLI du comité d'investissement commun (CIC) et autorisé la signature d'une convention de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Chaton, est admissible au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins pour son projet d'agrandissement de l'installation Tournesol, jusqu'à concurrence de 4 682,24\$;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité du CPE Chaton au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et le CPE Chaton, relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) ou tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 4 682,24\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-252 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 4 682,24\$ excluant les taxes, « *Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 491-08-21

Participation financière à la campagne « Mes achats à quelques pas » du journal La Revue

CONSIDÉRANT le projet, portant sur la valorisation de l'achat local, de l'hebdo La Revue en collaboration avec la CCIM dans le cadre de l'initiative « Mes achats à quelques pas » proposée par la Fédération des chambres de commerce du Québec avec l'appui du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la formule retenue par les partenaires du projet porte sur une campagne dans La Revue à raison de trois pages par semaine pour une période de douze semaines à l'automne 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne porte sur la valorisation de l'achat local avec l'appui prévu d'une trentaine d'établissements d'affaires ;

CONSIDÉRANT la demande déposée par La Revue et le montage financier de la campagne prévoyant une participation financière locale ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer à la campagne « Mes achats à quelques pas » par une contribution de 10 000,00\$ à l'hebdo La Revue et autorisation du versement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-253 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 492-08-21

Achat d'une publicité InnoHub La Centrale dans le dossier spécial « La Route des Incubateurs » de La Presse, section Affaires, édition du 24 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE La Presse prépare un portefeuille intitulé « La Route des incubateurs » dont la parution est prévue le 24 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite mettre de l'avant InnoHub La Centrale en lui donnant une visibilité via le dossier spécial susmentionné de La Presse ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Presse au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une publicité InnoHub La Centrale dans le dossier spécial « La Route des Incubateurs » ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité InnoHub La Centrale dans le dossier spécial « La Route des Incubateurs » de La Presse, section Affaires, pour l'édition du 24 septembre 2021, au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-254 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341 « *Publicité et promotion* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 493-08-21

Engagement de la MRC Les Moulins envers le MELCC d'effectuer un suivi de la reprise végétale dans le cadre du certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) suite à la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT les exigences du MELCC à l'effet d'exiger un engagement, de la part de la MRC Les Moulins, d'effectuer un suivi sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à effectuer un suivi de la reprise végétale dans le cadre du certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) sur une période de deux (2) ans suivant la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche.

ADOPTÉE

13 494-08-21

Mandat supplémentaire d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 188-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires), pour un mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier l'accompagnement stratégique, cette bonification étant accessoire au mandat principal et ne changeant aucunement la nature du mandat ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires), datée du 4 août 2021, pour un montant total de 4 375,00\$ excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 4 août 2021 de la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires), au montant 4 375,00\$, excluant les taxes, pour une bonification au mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de 50% des honoraires professionnels à la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires) dès l'octroi du mandat par la présente résolution et qu'il autorise également le paiement du reste des honoraires professionnels à ladite firme, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-255 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 495-08-21

Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) - Signature d'un avenant pour modifier la date de fin de l'entente

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a accordé à l'UQAM un financement de 1 495 000,00\$ pour réaliser le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 487-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'une contribution financière de 21 400,00\$ soit répartie sur une période de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se termine le 30 janvier 2022, il y a lieu de modifier la date de fin de l'entente afin de permettre de finaliser certaines activités ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un avenant à l'entente afin de prolonger la date de fin de l'entente au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

13 496-08-21

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite la MRC Les Moulins pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2021-2022.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-256 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Association*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 497-08-21

Adhésion à l'Association des biologistes du Québec (ABQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite l'adhésion de madame Laurie-Ève Lamarche, biologiste de la MRC Les Moulins, à l'Association des biologistes du Québec (ABQ);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le versement de l'adhésion de madame Laurie-Ève Lamarche, biologiste de la MRC, à l'Association des biologistes du Québec (ABQ), au montant de 130,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-257 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 130,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, «*Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 498-08-21

Colloque virtuel 2021-2022 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque virtuel 2021-2022 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, soit et est autorisée à assister au colloque virtuel 2021-2022 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ). Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-258 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 499-08-21

Congrès virtuel 2021 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès virtuel 2021 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 4 au 8 octobre 2021;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et madame Judith Godin, aménagiste soient et sont autorisées à assister au congrès virtuel 2021 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 4 au 8 octobre 2021. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-259 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 480,00\$, excluant les taxes, par personne, pour un montant total maximum de 960,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 « *Congrès, colloques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 500-08-21

Projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Dépôt des commentaires techniques de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique sur le Projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les commentaires techniques de la MRC Les Moulins sur le Projet de règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, déposés dans le cadre de la consultation publique, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

13 501-08-21

Dépôt du rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

CONSIDÉRANT la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions tenue du 2 au 16 août 2021 inclusivement;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport de la consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le conseil prenne acte qu'aucune question n'a été posée et qu'aucun commentaire n'a été reçu concernant le projet de règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions.

ADOPTÉE

13 502-08-21

Adoption du règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, le 8 juin 2021, en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuel, un arrêté prévoit qu'une assemblée publique de consultation peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-17 susmentionné s'est tenue du 2 août 2021 au 16 août 2021 inclusivement, laquelle a été précédée d'un avis public et qu'il n'y a pas eu de question ni de commentaire ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-17 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'activité « Activités agricoles » dans l'aire d'affectation Usages contraignants située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions.

Les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement au plus tard 72 heures avant la présente séance.

ADOPTÉE

13 503-08-21

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 6 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 6 juillet 2021 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 6 juillet 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 504-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-328 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-328 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-328 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 505-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-331 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de la Croisée urbaine

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-331 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de la Croisée urbaine;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-331 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de la Croisée urbaine.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 506-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-332 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boulevard des Pionniers)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-332 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boulevard des Pionniers);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-332 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boulevard des Pionniers).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 507-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-334 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagées » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-334 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagées » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-334 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagées » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 508-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-336 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-336 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-336 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 509-08-21

Examen et approbation du règlement numéro 1103-64 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser l'usage « Studio de conditionnement physique » dans la zone IA 519 et d'autoriser les constructions accessoires dans la zone CON 612

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-64 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser l'usage « Studio de conditionnement physique » dans la zone IA 519 et d'autoriser les constructions accessoires dans la zone CON 612 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-64 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser l'usage « Studio de conditionnement physique » dans la zone IA 519 et d'autoriser les constructions accessoires dans la zone CON 612.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 510-08-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe